



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35439

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1973

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/07/1997  
7 622

Raison sociale : DOYHARCABAL FRERES SARL STE EXPL.

ZA ERROBI  
64250 ITXASSOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BAYONNNE

Siret : 413 307 901 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0003067 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10316156704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10316156704

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/10/2023

Téléphone : 05 59 29 81 38

Portable : 06 11 08 11 53

Site Internet : mon-installateur.atlantic.fr/societe/doyharcabal-f

E-mail : doyhafreeres@orange.fr

Responsabilité légale :

BOURGEOIS CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	17/11/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/09/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/11/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	25/11/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.